

# Universalité des droits humains et du libre arbitre ? Une perspective évolutive et symbolique

*Albert Dechambre, Philosophe*

## Version longue

L'idée de démocratie s'appuie sur deux piliers : l'éducation et la liberté d'expression. Elle présuppose que l'Homme dispose d'un libre arbitre (la capacité de faire de choix non contraints et de penser de manière critique), qui reste à préciser et à circonscrire. Le rôle de l'éducation est précisément de développer ce libre arbitre (qui est toujours relatif et fragile) et celui des institutions démocratiques de garantir son exercice, principalement au nom des droits humains (en particulier le droit à l'expression), au moment du vote et pendant les moments de la vie démocratique.

L'universalité qui est généralement invoquée pour justifier des droits humains va de pair avec l'universalité, dans l'espèce humaine, de la fonction symbolique et de la faculté du langage articulé qui ont été nécessaires pour les faire émerger au cours de son évolution, pour les rédiger ensuite et les mettre en œuvre. Telle est la perspective « évolutive », « anthropologique », que j'explore pour considérer l'universalité sous un autre angle et la renouveler : non plus celui d'une réalité éternelle, essentialisée, mais d'une réalité pragmatique, un instrument construit symboliquement ayant la capacité de changer le réel tout court. Cette perspective est de tenter de poser de nouvelles questions, encore plus difficiles, plutôt que de donner des réponses dogmatiques à d'anciennes questions.

Dans cette perspective élargie, les droits humains et de libre arbitre apparaissent comme deux conquêtes interdépendantes de l'évolution culturelle qui agissent à leur tour sur l'évolution naturelle (des écosystèmes et de l'Homme lui-même). C'est le principe de la coévolution.

Je vais aussi tenter de montrer comment la négation des premiers est liée à la négation du second et qu'elle conduit à un paradoxe : celui qui argumente en faveur de leur négation revient à rendre ses propres arguments inintelligibles et à s'exclure de la discussion.

## L'universalisme des droits humains est-il universel ?

Et cette universalité est bien contestée aujourd'hui au nom du relativisme culturel ou de la contingence de son origine, ou encore d'une idéologie qui ne dit pas son nom.

Je mentionne seulement la troisième critique, bien documentée, qui consiste à la requalifier et la caricaturer comme une idéologie, une espèce de « droits-de-l'hommisme », comme étant en réalité un droit à l'exploitation bourgeoise ou capitaliste

ou un instrument colonial de l'Occident<sup>1</sup> ou encore la consécration du primat de l'individu, de ses intérêts personnels, sur la communauté.

Ces critiques méritent d'être discutées bien entendu et sont liées au sujet de cet article dans la mesure où les idéologies sont des systèmes symboliques, voire les systèmes symboliques les plus actifs dans un monde connecté, mais mon propos est d'abord de m'interroger sur la nature et l'origine des objets et des systèmes symboliques en général.

Je ne documente pas non plus l'argument du relativisme culturel, et son contre-argument, une forme de concordisme qui voit des indices d'une universalité dans la littérature ancienne (les grands textes juridiques et religieux) en faveur de l'unité de la nature de l'homme.

« Il n'est pas rare de lire dans la littérature contemporaine des attestations du règne des droits de l'homme dans le Code d'Hammourabi, dans la littérature gréco-latine, ou dans la littérature bouddhiste, dans le Coran ou encore dans la Bible. Très vite, on est proche soit d'un vague fondamentalisme soit d'un concordisme. Car comme l'a vivement souligné le juriste français Michel Villey, ces textes ne parlent pas des droits de l'homme, même s'ils présentent une anthropologie cohérente avec la défense de l'éminente dignité de l'homme. Les droits de l'homme sont nés dans l'Europe moderne. L'unité de la nature de l'homme et son éminence furent reconnues depuis les temps les plus reculés. Mais tout autre chose sont les droits de l'homme. » (Geneviève Médevielle, *La difficile question de l'universalité des droits de l'homme*)

Je me limiterai au cas plus polémique, mais emblématique, de « droits alternatifs », comme la « déclaration des droits de l'Homme en islam » (promulguée au Caire en 1994 et ratifiée par 57 états)<sup>2</sup>. Ces droits de l'Homme sont présentés comme des « dons de Dieu », des « droits délimités et non absolus ». Ils sont néanmoins « parfaits » et « stables » comme le droit à la vie, à la dignité, au travail, comme l'égalité des hommes et des femmes dans la dignité (article 6).

Cette déclaration affirme que « tous les êtres humains forment une famille dont les membres sont unis par leur soumission à Dieu » (art. 1), que « l'islam est la religion naturelle de l'Homme » (art. 10). Elle limite la liberté d'expression en interdisant toute attaque contre les croyances islamiques (spécificité 9) et inféode les droits à la loi islamique (charia) qui distingue notamment les rôles de l'homme et de la femme, établissant une inégalité de fait entre l'homme et la femme (comme le code vestimentaire, l'accès à l'éducation ou le régime du mariage et du divorce).

On voit bien qu'il y a dans cette déclaration une prétention à l'universel dès lors que les droits, malgré leurs spécificités, sont conformes à « la nature de l'homme normal » et à « la religion naturelle », sont les éléments d'une « civilisation universelle »<sup>3</sup>. On voit aussi

---

1 Geneviève Médevielle, *La difficile question de l'universalité des droits de l'homme*. <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2008-3-page-69.htm>.

2 La Déclaration Islamique des Droits de l'Homme, suivie de leurs spécificités dans la Charia Islamique, [https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih\\_articles/fr-Islamhouse-DHL16-DeclarationDroitdeLHomme-Cheha.pdf](https://d1.islamhouse.com/data/fr/ih_articles/fr-Islamhouse-DHL16-DeclarationDroitdeLHomme-Cheha.pdf)

3 « Réaffirmant le rôle civilisateur et historique de la Communauté islamique (oummah), la meilleure communauté que Dieu ait créée et qui a donné à l'humanité une civilisation universelle équilibrée, alliant la vie présente à l'au-delà, et la

le « travail idéologique » à l'œuvre pour se démarquer de la déclaration universelle des droits de l'Homme, comme deux plaques tectoniques qui se rencontrent et veulent passer au-dessus de l'autre.

C'est donc un instrument politique, une bataille sur le champ symbolique qui est menée plutôt que la reconnaissance d'une diversité culturelle ou, à l'opposé, d'une unité culturelle au-delà des religions et des idéologies. Mais c'est une pâle copie ou plus exactement un simulacre (qui n'a que l'apparence de ce qu'il prétend être ou, au sens de Baudrillard<sup>4</sup>, feint d'avoir ce qu'il n'a pas) au sens où l'universalité alléguée est présentée comme ayant été « donnée » par Dieu et non une production humaine (ce qu'elle est en réalité d'un point de vue scientifique), dont le seul mérite est de *nommer* au moins une « idée universelle », celle de « droits », adaptée et réduite ici à une communauté particulière.

Un autre argument plus convaincant, de prime abord, est celui de la contingence. Le sinologue François Jullien, dans son débat avec Marcel Gauchet<sup>5</sup>, défend l'idée que l'universalisme n'est pas universel, que c'est un fantasme occidental qui ne se pose pas en Inde ou en Chine, fantasme construit à partir d'événements contingents ou de « poussées diverses » comme la philosophie grecque, le droit romain ou le christianisme.

Il serait également une manière de « sortir du religieux ». Mais pour un Chinois, par exemple, la question de l'existence de Dieu ne se pose pas et donc a fortiori celle de la sortie du religieux. Il n'y a pas de création mais le retour cyclique immuable des saisons, des semailles et des récoltes, le passage du yin (l'hiver) au yang (l'été) et du yang au yin, indéfiniment... L'universalisme serait ainsi depuis toujours inscrit dans la nature sans que nous en ayons conscience...

Marcel Gauchet lui rétorque que l'universalisme des droits humains est la *condition nécessaire* du débat démocratique. La discussion critique *présuppose* une égalité de droit entre les locuteurs, même si et surtout parce que l'égalité de fait n'est réalisée que rarement. Il faut pouvoir affirmer que ne plus poser un absolu des droits de l'Homme revient à les détruire, tout en reconnaissant leur origine culturelle occidentale.

François Jullien reconnaît néanmoins une forme d'universel négatif, non essentialiste, comme règle de vie pratique : « Tout homme empêchera un enfant de tomber dans le puits : qui ne fait pas ça n'est pas homme. ». Cet universalisme est tout sauf négatif car il est le germe d'une pensée universalisante, fondée sur l'égalité naturelle, biologique, de

---

connaissance à la foi, et réaffirmant le rôle espéré que cette communauté devrait jouer aujourd'hui pour guider l'humanité plongée dans la confusion à cause de croyances et d'idéologies différentes et antagonistes, et pour apporter des solutions aux problèmes chroniques de cette civilisation matérialiste. » (*La Déclaration Islamique des Droits de l'Homme, suivie de leurs spécificités dans la Charia Islamique*, p. 2)

4 [Jean Baudrillard](#), *Simulacres et simulation*, Galilée, Paris, 1981, p. 9. Voir aussi Gilles Deleuze, *Différence et répétition*, PUF, 1968. Selon Deleuze, le platonisme rejette le simulacre (et Platon condamnait les sophistes qui le pratiquaient), parce que ce « n'est pas seulement une copie de copie, une ressemblance infiniment relâchée, une icône dégradée, c'est une image démoniaque » (p. 167). Le champ symbolique réserve bien des surprises !

5 <https://www.youtube.com/watch?v=oGGiuMxZDh0>

tous devant les dangers et devant la mort, et s'accorde donc avec la perspective défendue ici de concevoir une « histoire naturelle » de nos comportements symboliques complexes.

Cet universalisme de bon sens, pragmatique évoque une notion proche qui est celle d'universalisme intensif, existentiel : cherchons ensemble ce qui nous différencie mais aussi ce qui nous réunit. « Exposez-moi le cas, on cherchera l'universel ensemble » (Edouard Delruelle<sup>6</sup>). Il inscrit l'impératif kantien (« Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse être érigée en loi universelle ») dans un contexte de dialogue plus égalitaire et surtout plus dynamique.

Ce débat éclairé, « d'égal à égal », entre deux visions du monde, me semble essentiel pour comprendre comment l'universalisme, dans la version sophistiquée de Gauchet et celle inchoative de Jullien, que tous deux comprennent parfaitement bien, peut avoir émergé comme la solution aux problèmes de régulation des rapports sociaux qui sont fondés sur la notion de réciprocité : j'attends de toi la même attitude que celle que j'ai à ton égard. Comment nous assurer que nous sommes intelligibles, justes et sincères l'un pour l'autre ?

Une réponse possible, mais extrêmement difficile à vérifier (parce que nous avons très peu de traces matérielles à part des peintures et gravures rupestres ou des éléments de parure comme des perles<sup>7</sup>), est dans la lente élaboration de la communication symbolique : par des gestes et des comportements d'empathie d'abord, par la ritualisation de ceux-ci ensuite, et enfin au moyen du langage articulé qui a pu stabiliser ces rapports sociaux au moyen d'institutions et de prescriptions qui ne sont pas seulement du type droits et devoirs : « tu peux ceci, tu dois cela. », mais également des « conditions de possibilité » ou des « présuppositions » d'égalité et de réciprocité que je viens d'évoquer, ou encore, comme on va le voir, des critères de validité d'un discours ou d'une discussion.

Ce sont des prescriptions d'un nouveau type qui n'agissent pas seulement au niveau des contenus (les règles de comportement) mais au niveau des soubassements, c'est-à-dire des procédures (ou encore des protocoles à respecter dans des activités plus formalisées, de la « grammaire » au sens le plus général). Ce sont des règles qui nous disent comment être libre ou plus libre<sup>8</sup>. C'est peut-être un nouveau saut symbolique dans l'évolution culturelle de l'humanité, résultant de « l'audace du Sapiens »<sup>9</sup>.

---

6 Edouard Delruelle, *Quel universalisme des droits de l'homme ?*, <http://edouard-delruelle.be/quel-universalisme-droits-lhomme/>

7 Ian Tattersall, *L'émergence de l'homme, Essai sur l'évolution et l'unicité humaine*, 1999, Folio essais, 2003.

8 Roger Bartra, *Anthropology of the brain, Consciousness, Culture and Free Will*, Cambridge University Press, 2014. « En jouant aux échecs, il faut respecter des règles très strictes. Mais la décision de quelle pièce on bouge est strictement à soi. On a toute la liberté du monde pour bouger le pion ou le fou... Cette combinaison de règles strictes qui paraissent déterministes mais qui en réalité laissent une place importante au libre arbitre constitue l'espace du jeu. »

9 Marcel Otte, *L'audace du Sapiens*, Odile Jacob, 2018.

## Les premières manifestations de la communication symbolique – l'émergence de l'universalisme

De manière très générale, les idées de démocratie, de droits humains et de libre arbitre constituent un ensemble interdépendant, un système symbolique prescriptif qui s'est développé très lentement, par à-coups, avec des avancées et des reculs, au cours de l'évolution de la lignée humaine, des premiers échanges symboliques au langage articulé.

Le biologiste évolutionniste Terrence Deacon, dans *The Symbolic Species*<sup>10</sup>, tente d'identifier les premières manifestations de la communication et de la conscience symboliques comme une réponse apportée aux problèmes d'organisation sociale entre individus ou entre groupes distincts, à partir du paléolithique, dans l'élaboration de pratiques rituelles qui consistent notamment à simuler un comportement, de guerre par exemple, pour représenter la paix. Comment s'assurer de la paix et de la sincérité des parties ? En faisant la fête comme les indiens Yanomamo au Brésil ! Un bon repas et des chants après des menaces rituelles réciproques, chaque groupe jouant tour à tour le rôle du belliqueux et celui du pacifique. Il s'agit en fait d'indiquer l'opposé en le simulant et ainsi montrer qu'il est faux.

La représentation symbolique est dans ce cas une forme de stratégie de réduction par l'absurde, qui s'appuie cependant sur des signes concrets (indices et icônes visibles), comme la mimique du combat. Le plan symbolique, abstrait, de l'opposition (sémiotique) entre guerre et paix et la reconnaissance réciproque de la paix, est atteint au moyen de ces rituels concrets.

Un autre exemple de Deacon, plus spéculatif, est la relation de mariage qui serait à l'origine un moyen symbolique de s'assurer une forme de droit à l'exclusivité sexuelle aux yeux de la communauté, notamment dans les sociétés de chasseurs cueilleurs au paléolithique, où certains mâles doivent s'éloigner pour chercher la nourriture mais veulent s'assurer de la fidélité de leur partenaire et du soin apporté à leur progéniture, où les femelles doivent prendre soin des enfants sur une longue période de temps et se protéger des autres mâles. L'information nécessaire à la régulation de ce lien exclusif entre un mâle et une femelle (pair-bonding) dans la lignée humaine ne peut pas être donnée par un indice (comme un cri spécifique ou un comportement) mais seulement symboliquement comme une prescription, une promesse ou un système d'alliances au sein du groupe (Lévi-Strauss). Les limites doivent être définies, par exemple en cas de tromperie. L'institutionnalisation du mariage est donc une manière de réguler des rapports de reproduction avec des moyens symboliques (précisément des actes de langage). Et comme c'est une relation symbolique, il n'est pas étonnant qu'elle soit

---

10 Terrence Deacon, *The Symbolic Species, The co-evolution of language and Brain*, Norton & Company, 1997. Deacon défend la thèse forte d'une évolution de notre cerveau, sa réorganisation suite aux pressions sélectives opérées par la découverte et du développement de la communication symbolique et de protolangages depuis l'apparition de *homo erectus* il y a plus de deux millions d'années, en opposition avec la thèse chomskienne d'une mutation relativement récente, il y a une centaine de milliers d'années, à l'origine du langage articulé (l'instinct du langage) que nous connaissons aujourd'hui, propre à l'*homo sapiens*.

absente chez autres espèces animales. Nous pouvons ainsi résumer le processus d'émergence et de régulation d'un système symbolique : déplacer l'attention du concret à l'abstrait, des relations concrètes entre signes et objets aux relations abstraites entre signes au sein d'un système combinatoire (Deacon, *The Symbolic Species*, p. 402). S'assurer ensuite du bon usage des symboles (sans erreur ou tromperie) en contrôlant les relations indexicales (de référence) qui forment le soubassement du système.

Serrer la main (et échanger un regard) au début et en fin d'un échange est devenu le geste rituel le plus répandu, le plus banal, quasiment universel dans le monde globalisé qui indique la volonté réciproque à la fois de respecter l'autre et d'attester de sa propre sincérité au cours de l'échange (on observe déjà des manifestations de poignée de main chez des mammifères comme les chimpanzés). Dans l'actualité récente en Belgique, on a vu combien le refus de serrer la main d'une femme ou de la regarder peut apparaître choquant.

Il existe des variantes culturelles comme présenter la main ouverte, paume vers l'extérieur qui exprime l'absence de crainte ou le don (les mudra dans les traditions bouddhiques, indiennes). Serrer la main est un geste très particulier : c'est un « touchant-touché » (décrit et médité par le philosophe Maurice Merleau-Ponty<sup>11</sup>) qui exprime la réciprocité, qu'on peut opposer à un autre geste qui est de « porter la main sur » qui indique un rapport de force. Tous ces signes sont les indices qui renvoient à des objets symboliques invisibles plus élaborés, structurés par le langage, qui constituent la réalité sociale et culturelle.

Ce qu'il faut retenir est que le langage symbolique permet de représenter la négation (ce qui n'est pas à un moment donné), le refus (Le NON qui fascine les jeunes enfants au moment où ils apprennent à parler), ce qui est impossible (les mots sans référent comme « licorne ») ou ce qui est simplement possible et d'en envisager les conséquences (si... alors ceci, sinon... alors cela, et si...). Ces propriétés du langage sont au fondement de l'invention de droits humains et du libre arbitre, ce qui les a rendus possibles : je peux dire non à ce qui m'est imposé ou à une inégalité de fait, je peux inventer des mondes nouveaux et en particulier des environnements symboliques (Umwelt : monde environnant, éconiche) qui vont contribuer à la réalisation de ces mondes nouveaux.

C'est une forme de causalité symbolique : les idées agissent sur le monde, modifient les comportements ! L'invention de la lunette de Galilée, en 1609, qui est le résultat d'opérations multiples, mécaniques (assemblage des lentilles, polissage, etc.) et symboliques (idées nouvelles, hypothèses, calculs, ajustements, etc.) n'a pas seulement permis de voir les satellites de Jupiter mais elle a modifié profondément l'esprit humain jusque-là pétri par la vision aristotélicienne et géocentrique du monde.

---

11 La main touche et est touchée à la fois ce qui n'est pas le cas de l'œil qui n'est pas vu. Le « corps propre » (qui n'est pas seulement un corps organique), la capacité corporelle d'être un touchant touché, comme ma main gauche à l'égard de ma main droite peut être décrite comme la condition d'arrière-plan du rapport d'empathie dans la relation intersubjective (où ma main droite touche la main droite de l'autre).

Si nous revenons à présent au débat entre Marcel Gauchet et François Jullien, tous ces exemples, comme celui de François Jullien, montrent à mon sens que les arguments du relativisme ou de la contingence allégués pour contester l'universalité des droits humains résultent d'une vision courte qui ne tient pas compte de leurs fondements biologiques et anthropologiques dans la régulation des rapports sociaux de réciprocité qui ont débouché, grâce à l'émergence du langage articulé et du développement de la conscience réflexive, sur la production de ces objets symboliques sophistiqués comme la déclaration universelle des droits de l'Homme.

En termes philosophiques, ces objets symboliques particuliers créent un plan de référence immanent (c'est-à-dire qui ne fait pas appel à une instance « transcendante » de type divin comme la déclaration des droits de l'Homme en Islam, voire une autorité légitime préalable comme un président élu, qui dira les questions qui ne sont pas possibles, comme dans le « grand débat » en France) qui peut être comparé au plan défini par Jürgen Habermas, celui de l'éthique de la discussion où chacun déclare honorer, chaque fois qu'il s'exprime, quatre prétentions : à l'intelligibilité (pouvoir se faire comprendre) à l'exactitude (par rapport aux faits), à la justesse (par rapport au contexte de l'énonciation) et à la sincérité (dire ce que l'on pense)<sup>12</sup>.

Cette vision peut être jugée optimiste, voire angélique (celle d'un concordisme à l'égard de l'unité de la nature humaine) car l'évolution n'est pas linéaire, n'a aucun but (et la nôtre est plutôt en péril aujourd'hui), ou prétentieuse : un nouveau fantasme occidental s'appuyant cette fois sur des recherches en paléanthropologie qui sont encore largement spéculatives. Cependant le point décisif est qu'en créant un environnement culturel et symbolique, l'Homme s'est donné les moyens d'une évolution culturelle qui puisse agir à son tour sur l'évolution naturelle (c'est le principe de la coévolution). Il a pu ainsi se libérer de certaines déterminations naturelles comme les différences de sexe, de force ou d'intelligence ou contester d'autres déterminations qui seraient présentées comme naturelles comme le pouvoir du plus fort ou l'orientation sexuelle. C'est là où le libre arbitre intervient.

### **Le libre arbitre est-il une illusion ?**

J'en viens au problème du libre arbitre qui est étroitement lié à celui de l'universalité des droits humains et du débat démocratique, on vient de le voir dans la capacité de dire NON aux déterminations et d'inventer des formes d'organisation sociale fondées sur la réciprocité et la collaboration, et la construction de mondes possibles.

Il est de bon ton aujourd'hui de nier le libre arbitre, ou la réalité de l'ego ou du soi en invoquant les neurosciences comme une illusion produite par notre cerveau et d'invoquer le déterminisme des processus cérébraux non conscients comme étant les causes réelles de nos actes et de nos comportements<sup>13</sup>. On s'appuie généralement sur

---

<sup>12</sup> Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1987.

<sup>13</sup> Voir, par exemple, François De Smet, *Lost ego, La tragédie du « je suis »*, PUF, 2017. « Que la conscience et l'impression du libre arbitre seraient, dès lors des artefacts produits par notre cerveau pour donner du sens à ce qui en est profondément et irrémédiablement dépourvu, à savoir : nous-mêmes, le monde et les liens de l'un à l'autre ? Il semble

les expériences en laboratoire de Benjamin Libet qui montreraient que le moment de l'intention consciente (de pousser sur un bouton par exemple) est en réalité précédé d'une prise de décision inconsciente, en se fondant sur l'observation de l'activité cérébrale (le fameux potentiel de préparation motrice, 500 ms avant la soi-disant intention).

On s'appuie aussi sur le livre célèbre de Daniel Wegner : « *L'illusion de la volonté consciente* » (la volonté consciente serait en réalité produite par des causes non conscientes<sup>14</sup>).

Cette critique du libre arbitre fondée sur un prétendu déterminisme neuronal n'est que la mise à jour de critiques plus anciennes depuis l'époque où Descartes, reprenant l'idée de Saint Augustin<sup>15</sup> que le libre arbitre est un don de Dieu (« Dieu a conféré à sa créature, avec le libre arbitre, la capacité de mal agir, et par-là même, la responsabilité du péché »), affirmait que la pensée et le langage nous différencient des animaux qui ne sont que de simples mécanismes, des automates soumis au déterminisme de leurs rouages. C'est le fameux dualisme de la substance pensante (nous) et de la substance étendue (les choses matérielles et les autres êtres vivants).

En écartant la prémisse d'un don de Dieu, et en suivant le cours des découvertes scientifiques, les critiques du libre arbitre évoqueront tour à tour la nécessité naturelle (Spinoza), le déterminisme des lois physiques de Newton au 18<sup>e</sup> siècle (le fameux déterminisme laplacien<sup>16</sup>), puis les déterminismes sociaux, le déterminisme génétique et enfin le déterminisme neuronal.

Or on sait aujourd'hui qu'aucun de ces déterminismes n'est exact et réalisé dans la nature. Le déterminisme est une propriété de nos théories, non de la réalité<sup>17</sup>. Nous projetons indûment cette propriété nécessaire (mathématique, déductive, prédictive) sur la réalité empirique.

---

permis d'éprouver l'hypothèse suivante : *Ego* n'existe pas en tant qu'essence du sujet, au-delà de l'artifice du moi créé par la nature et approprié par la culture. La conscience n'est pas l'agent principal de nos actions, mais le fruit de d'une synthèse créée par notre cerveau pour nous faire croire que tel est bien le cas. Pour notre bien. » (p. 13)

14 Daniel Wegner, *The Illusion of Conscious Will*, Bradford Books, The MIT Press, 2002.

15 Si Dieu est tout puissant, il est aussi responsable du mal. Face à ce scandale théologique de la non-responsabilité de Dieu dans les malheurs du monde, Saint Augustin et d'autres philosophes chrétiens trouveront la parade : Dieu a doté l'Homme du libre arbitre qui le rend responsable de ses actes. Nietzsche ajoutera : Il l'a doté pour pouvoir le punir !

16 Le mécanisme laplacien au XVII<sup>e</sup> siècle qui prétendait pouvoir prédire l'histoire de l'univers si nous connaissons à l'instant  $t$  la vitesse et la position de toutes les particules.

17 Thomas Brody, *The Philosophy Behind Physics*, Springer-Verlag, 1993. Livre posthume du physicien, mort en 1988, marginalisé, refusé par les referees. Brody dénonce la philosophie naïve des physiciens et la science naïve des philosophes, éloignée de la pratique réelle des physiciens. Chacun a besoin de l'autre. Le divorce s'est produit au moment de l'avènement de la philosophie de la nature de Newton. La philosophie académique propage une vision simpliste du déterminisme ou de l'indéterminisme. « La physique classique ne présente aucun exemple de déterminisme laplacien. Même le déterminisme de la mécanique newtonienne, globale et bidirectionnelle, n'est pas totale : elle fait référence seulement aux variables, telles que la position et la vitesse, qui décrivent le mouvement des particules. » (Brody, 1993, p. 98).



Albert Einstein, un déterministe pourtant convaincu, le reconnaissait : « Pour autant que les propositions mathématiques se rapportent à la réalité, elles ne sont pas certaines, et pour autant qu'elles sont certaines, elles ne se rapportent pas à la réalité. » (*La Géométrie et l'Expérience*, 1921, p. 367). Il considérait aussi que les théories, les modèles, les axiomes<sup>18</sup> sont de libres créations de l'esprit, affirmant ainsi une forme de libre arbitre dans l'élaboration de nos théories.

« Les concepts physiques sont des créations libres de l'esprit humain et ne sont pas, comme on pourrait le croire, uniquement déterminés par le monde extérieur. » (Albert Einstein et Léopold Infeld, *L'évolution des idées en physique*, 1938, Payot, p. 34-35)

C'est cette tension entre liberté et contraintes qu'il faut maîtriser pour prendre la mesure de phénomènes complexes comme l'activité symbolique qui s'affranchit de la réalité immédiate (les besoins, les stimulations, etc.) pour créer un environnement symbolique.

Toutes ces critiques du libre arbitre sont à mon sens les produits d'une pensée paresseuse qui ne comprend qu'étroitement la pensée scientifique. Les expériences de Libet par exemple caricaturent le libre arbitre à des actes simples comme pousser sur un bouton, pour les besoins de l'expérimentation (ce que Libet reconnaissait d'ailleurs), en ignorant tous les aspects symboliques et délibératifs de l'exercice du libre arbitre (comme l'adhésion libre des sujets au protocole expérimental imaginé par Libet). Comme l'écrit Daniel Dennett :

« Ce que Libet a découvert n'est pas que la conscience est à la traîne de la décision non consciente, mais que la prise de décision consciente prend du temps. » (Daniel Dennett, *Freedom evolves*, p. 239)

Quant à la thèse de Wegner que la volonté consciente n'est qu'apparente et est en réalité produite par des causes non conscientes, elle ne peut être généralisée. Avec une malice certaine, Daniel Wegner demande au lecteur s'il pense avoir ouvert son livre parce qu'il l'a décidé ou bien pour des raisons qu'il ignore ! (p. 1). On peut déjà lui retourner la question : A-t-il écrit son livre parce qu'il l'a décidé ou pour des raisons qu'il ignore ?

Sa thèse est tout simplement fausse si on l'applique à Wegner lui-même : l'expérience qu'il fait de vouloir consciemment *montrer que la volonté consciente est une illusion à travers l'action d'un dispositif expérimental* est une bien une indication directe que ses pensées conscientes ont causé au moins en partie l'écriture de son livre. Wegner reconnaît d'ailleurs qu'il ne montre pas que le libre arbitre est une illusion, mais seulement que nous pouvons nous tromper et être trompés !

---

18 « Les axiomes sont des créations libres de l'esprit. Comme les conditions aux limites d'un système physique qui ne sont pas soumises aux lois physiques, les axiomes ne sont pas soumis aux lois du système formel au sens où les axiomes ne peuvent être déduits d'autres énoncés du système. » (Albert Einstein, *Autobiographie scientifique*, in *Albert Einstein, Physique, philosophie et politique*, Points Seuil, p. 157).

L'erreur de Libet et de Wegner est de maintenir un point de vue interne sur le phénomène qu'il analyse, de rester aveugle au réseau intentionnel et symbolique qui englobe, dans les circonstances normales, la volonté consciente.

La perspective élargie à l'évolution corrige notre vision des droits humains et du libre arbitre. Ceux-ci n'ont évidemment pas la même « réalité » qu'une pierre, une table ou un enregistrement d'une activité électrique dans le cerveau. Ce sont des objets symboliques imparfaits qui sont le produit d'une longue évolution biologique et culturelle de la *lignée homo*, faite d'avancées mais aussi de reculs ou d'impasses. L'évolution est certes contingente mais elle a été capable de produire des invariants symboliques au moyen du langage, et de peser sur l'évolution des sociétés.

Nous voyons bien que l'égalité entre individus d'un groupe animal ou humain n'est jamais réalisée (physique, sociale) et pourtant nous avons inventé l'égalité de droits universelle ! Comme le dit Einstein, c'est une « création libre » de l'esprit, qui est présupposée dans tout débat digne de ce nom !

Le psychologue et philosophe William James avait bien compris la nature du libre arbitre : « Mon premier acte de libre arbitre (free will) sera de le vouloir ! » Nous avons les moyens symboliques (analytiques, la confrontation des arguments, les règles de la discussion éthique) de nous affranchir des déterminismes que certains voudraient nous imposer. Comme le dit le psychologue cognitiviste Steven Pinker, réfléchissant aux choix de vie qu'il a fait, comme de ne pas avoir d'enfants : « Et si mes gènes ne sont pas contents, ils peuvent aller se faire voir ailleurs. » (*Comment fonctionne l'esprit*, p. 62)

### **Le libre arbitre ne peut qu'exister**

Invoquer le relativisme culturel ou la contingence historique pour contester l'universalité des droits humains n'est pas un argument décisif mais au mieux une contextualisation qui la renforce si on élargit la perspective à l'évolution de l'espèce humaine.

L'universalité des droits humains, et celle du libre arbitre est à chercher dans l'émergence biologique et culturelle de la communication symbolique (une coévolution selon Deacon du langage symbolique et du cerveau), et du langage articulé, propre à l'espèce humaine : la capacité de dire non, de se référer au passé et au futur, d'envisager des possibles différents (et la récursivité<sup>19</sup>). Établir un droit est un acte de langage qui permet de s'extraire de la réalité et du présent immédiats pour se projeter dans le futur (tu as le droit de...) et de juger le passé (tu avais le droit de dire cela...)<sup>20</sup>.

La fonction symbolique elle-même a émergé de la capacité du cerveau à générer spontanément des schémas d'actions et de choisir ensuite l'un deux comme action :

---

19 L'enchâssement (embedding) : l'ami du frère de mon père... Mais cette propriété essentielle n'est pas traitée ici.

20 Dans la théorie des actes de langage (Austin, Searle), ce sont des actes de type directif, qui engagent le destinataire de l'acte (ordonner, diriger, demander, persuader). Et la déclaration des droits de l'Homme est un acte de type déclaratif qui établit la réalité de ce qui est dit, au moment où cela est dit, comme une déclaration de guerre ou de mariage.

comment se rendre à la rivière pour boire ? Choisir un endroit plus proche mais fréquenté par les prédateurs ou un endroit plus éloigné, moins dangereux mais difficile à atteindre ? Etc.

Avec l'émergence de structures sociales démocratiques, l'idée d'une universalité de certains droits humains comme la liberté d'expression, le droit à l'éducation, est ainsi devenue la condition nécessaire du maintien de ces structures, comme le libre arbitre est la condition nécessaire de toute discussion critique, de telle sorte que ceux qui nient le libre arbitre le présupposent pour eux-mêmes, au moins quand ils élaborent leurs arguments contre celui-ci.

Je terminerai par une boutade du philosophe John Searle pour illustrer le paradoxe de la négation du libre arbitre : « Imaginons que vous soyez dans un restaurant et que l'on vous propose de choisir entre du veau et du porc, et que vous répondiez : « Écoutez, je suis déterministe – *che sera sera* – je vais juste attendre et voir ce que je commande. » (*Liberté et neurobiologie, Réflexions sur le libre-arbitre, le langage et le pouvoir politique*, p. 19)

Cette réponse elle-même est encore l'expression du libre arbitre car elle n'est intelligible que comme refus d'exercer le libre arbitre ! Toute critique du libre arbitre est en effet suspecte si elle est elle-même déterminée. Le simple fait de nier le libre-arbitre apparaît comme une espèce de « preuve » de son existence.

De la même manière, quelqu'un qui prétend affirmer l'inégalité de droits dans une discussion, par exemple interdire certaines critiques ou certains sujets, et défendre cette position comme étant un argument légitime, se condamne à quitter la discussion ou à imposer son point de vue par la force. Il montre « en négatif » la fonction égalitaire et dynamique de tout débat digne de ce nom.